

BILAN CARBONE DIAGNOSTIC DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU PATRIMOINE ET DES COMPETENCES DE L'ANSES

Synthèse à destination de Monsieur le préfet d'Ile de France

Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences.



BILAN CARBONE

Version 1 – décembre 2012

Ce document ne peut être réutilisé sans l'accord de l'Anses.



Sommaire

1. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE	3
2. ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE	5
3. LES EMISSIONS DIRECTES DE GES	6
3.1 EMISSIONS DIRECTES DES SOURCES FIXES DE COMBUSTION.....	6
3.2 LES EMISSIONS DIRECTES DE SOURCES MOBILES A MOTEURS THERMIQUES	8
3.3 LES EMISSIONS DIRECTES FUGITIVES.....	8
4. LES EMISSIONS INDIRECTES DE GES ENTRANT DANS LE CADRE DU SCOPE 2.....	9
4.1 EMISSIONS INDIRECTES LIEES A LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE	9
4.2 EMISSIONS INDIRECTES LIEES A LA CONSOMMATION DE VAPEUR DE CHALEUR OU DE FROID	9
5. LES EMISSIONS INDIRECTES DE GES ENTRANT DANS LE CADRE DU SCOPE 3.....	10
6. RECAPITULATIF DES EMISSIONS POUR L'ANSES	11
6.1 LES EMISSIONS PAR PERIMETRE.....	11
6.2 LES EMISSIONS PAR POSTES.....	11
6.3 LE TABLEAU REGLEMENTAIRE	13
7. ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES	14
8. MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTES D'EMISSIONS DE GES	16
9. SYNTHESE DES ACTIONS PREVISIONNELLES POUR REDUIRE LES EMISSIONS DANS LES TROIS ANS.....	17
10. ADRESSE DU SITE INTERNET OU EST MIS A DISPOSITION LE BILAN D'EMISSION GES.....	18
ANNEXE 1 : LISTE DES ENTITES SUR LESQUELLES UN BILAN CARBONE EST REALISE	19

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Code NAF : Recherche et développement en autres sciences et naturelles (7219Z)

Code SIREN : 130 012 024

Citer les numéros de SIRET associés à la personne morale :
Identifiant SIRET du siège : 130 012 024 00019

Adresse : 27-31, avenue du général Leclerc
94701 Maisons-Alfort Cedex

Nombre de salariés : 1350

Description sommaire de l'activité

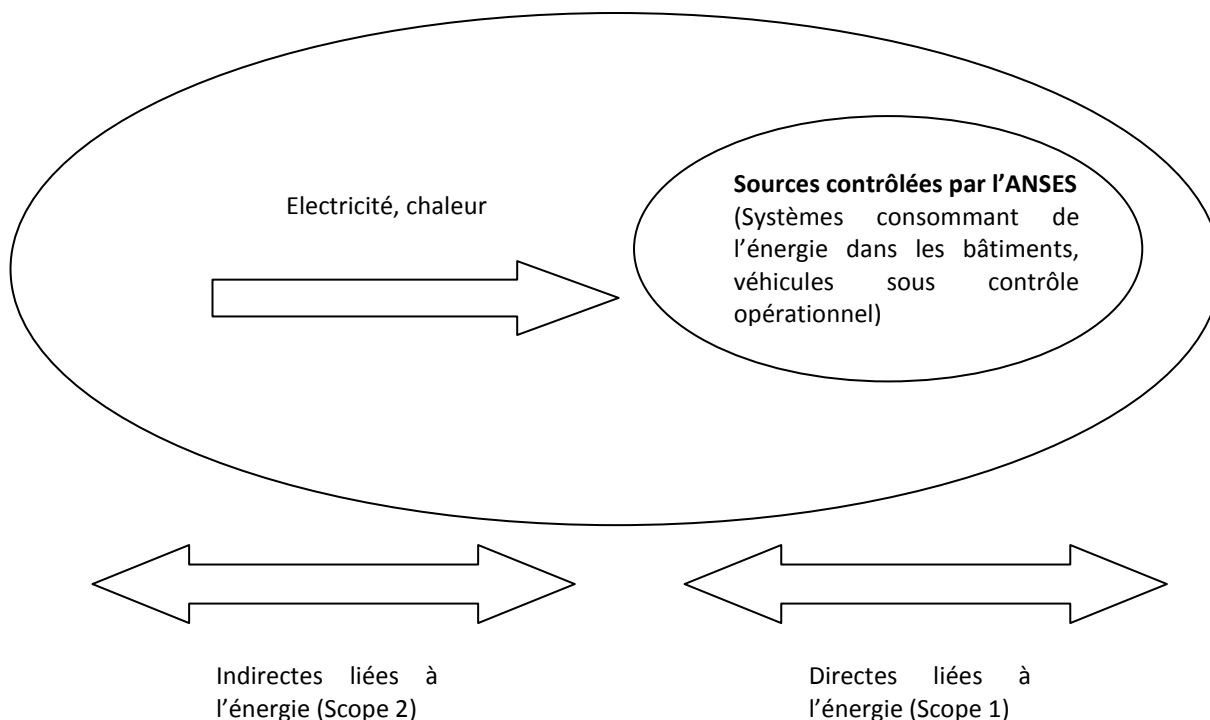
L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, l'Environnement et du Travail (Anses) est un établissement public à caractère administratif né en 2010 de la fusion de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFFSA) et de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET). De plus, l'Agence comprend depuis janvier 2011 le Laboratoire de Santé des Végétaux (LSV).

L'Anses est placée sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation. Ses missions portent sur la sécurité sanitaire humaine dans le domaine de l'environnement, du travail et de l'alimentation, ainsi que sur la protection de la santé des animaux et des végétaux. Par ses travaux de veille et de recherche scientifique, l'Anses a pour objectif de caractériser et d'anticiper les dangers sanitaires, d'évaluer des produits de types phytosanitaires, vétérinaires, chimiques, alimentaires, etc. et d'émettre des autorisations de mise sur le marché.

Méthodologie : Le bilan a été réalisé en déployant la méthodologie « Bilan Carbone © ».

Mode de consolidation : contrôle opérationnel

Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenu



Description du périmètre opérationnel retenu (catégories/postes/sources) :

Le périmètre opérationnel retenu correspond au périmètre réglementaire des SCOPES 1 et 2, suivant les catégories, postes et sources suivants :

Catégorie d'émissions	Postes	Sources
Emissions directes	Emissions directes des sources fixes de combustion	Systèmes consommant de l'énergie de combustion dans les bâtiments
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Véhicules sous contrôle opérationnels
	Emissions directes fugitives	Systèmes de climatisation et chambres froides
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Systèmes consommant de l'énergie électrique

Un bilan a été réalisé sur chaque site de l'Anses (cf. annexe 1). Le présent document offre une synthèse des résultats consolidés.

2. Année de reporting de l'exercice

La comptabilisation des émissions est effectuée sur l'année **2011**. Cette étude, portant sur le Patrimoine et les compétences de l'Anses, est réalisée avec la version v7.1 de l'outil Bilan Carbone® de l'ADEME et constitue le premier bilan carbone de l'Agence. **L'année 2011 constitue donc l'année de référence.**

3. Les émissions directes de GES

3.1 Emissions directes des sources fixes de combustion

Identification des principales sources

Les émissions directes des sources fixes de combustion sont liées à la combustion de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par l'Anses (i.e. brûleurs, fours, chaudières, groupes froids...).

Les combustibles concernés sont soit d'origine fossile (produits pétroliers, gaz, etc.) ou renouvelable (bois).

Les émissions de GES de ce poste sont calculées à partir des quantités d'énergie consommées pour chaque type de combustible. Celles-ci font l'objet d'un suivi interne à l'Anses.

Les paramètres pouvant influencer les résultats du bilan carbone sur ce poste, et qui pourront être pris en compte lors de l'élaboration du plan d'actions visant à réduire les émissions, sont les suivants :

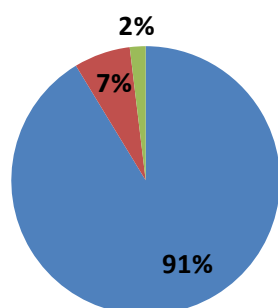
- Le type de combustible utilisé, notamment la distinction entre combustible d'origine fossile ou combustible issu de la biomasse ;
- Le type d'équipement et la performance associée. Ceci concerne en particulier le rendement des chaudières, brûleurs etc.
- Les types de bâtiments composant le patrimoine bâti et leur performance thermique, avec plus particulièrement la date de construction ou de rénovation, le type d'isolation, le taux d'occupation....
- La zone géographique,
- La période de chauffe,
- ...

Résultats

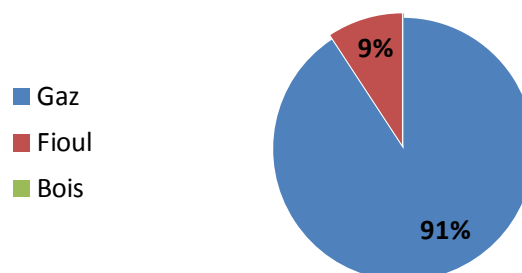
Les émissions directes des sources fixes de combustion de l'Anses en 2011 représentent 3 038 teqCO₂.

Les graphiques et le tableau ci-dessous récapitulent la répartition par type d'énergie des émissions de gaz à effet de serre et des consommations de l'Anses liées au poste des sources fixes de combustion. Ils permettent de visualiser l'importance relative de chaque type d'énergie dans les émissions.

Consommation des sources fixes de combustion (kWh)



Emissions liées à la consommation d'énergie des sources fixes de combustion (teqCO₂)



Sous-poste	Répartition des émissions %	Emissions (teq CO2)	Consommations (GWh)
Chauffage gaz	91 %	2 757	13 957
Fioul	9 %	281	1 034
Bois	0 %	0	291
TOTAL ENERGIE		3 038	15 282

3.2 Les émissions directes de sources mobiles à moteurs thermiques

Identification des principales sources

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par l'Anses, c'est-à-dire des véhicules terrestres. A ce jour, pour l'ANSES, l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO₂.

Les émissions de GES de ce poste sont calculées à partir des facteurs d'émissions relatifs à la combustion des carburants. Les émissions moyennes du parc automobile de l'Anses sont fournies par le gestionnaire du parc de véhicules.

Les paramètres pouvant influencer les résultats du bilan carbone sur ce poste, et qui pourront être pris en compte lors de l'élaboration du plan d'actions visant à réduire les émissions, sont les suivants :

- Le type de combustible utilisé, notamment la distinction entre combustible d'origine fossile ou hydrogène ou électricité;
- La puissance fiscale du moteur ;
- Le type de parcours, tels que périphérie urbaine, centre ville, autoroute... ;
- Le type de conduite : rapide, calme, agressif ;
- Le taux de chargement du véhicule (en nombre de personnes et en tonnes de marchandise).

Résultats

Les émissions directes de sources mobiles à moteurs thermiques s'élèvent en 2011 pour l'Anses à 132 teq CO₂. La répartition des émissions par type de carburants (essence, diesel) ne peut être calculée, la consommation en litres par type de carburants n'étant pas connue.

3.3 Les émissions directes fugitives

Identification des principales sources

Les émissions directes fugitives proviennent de rejets intentionnels ou non intentionnels de sources souvent difficilement contrôlables physiquement. Dans le cas de l'Anses, ces émissions proviennent de fuites inhérentes à l'utilisation de gaz frigorigène dans les systèmes de refroidissement.

Les émissions de GES ce poste sont calculées à partir d'un taux de fuite théorique basé sur la puissance frigorifique des installations et le type de fluide frigorigène utilisé.

Les paramètres pouvant influencer les résultats du bilan carbone sur ce poste, et qui pourront être pris en compte lors de l'élaboration du plan d'actions visant à réduire les émissions, sont les suivants :

- Le type de fluide frigorigène utilisé ;
- Le type de système de climatisation ou de refroidissement la performance associée. Ceci concerne en particulier le rendement et l'âge des systèmes ;
- Leur emplacement dans une pièce ;
- La zone géographique,
- La période d'utilisation dans l'année.

Résultats

Les émissions directes fugitives s'élèvent en 2011 pour l'Anses à 212 teq CO₂.

4. Les émissions indirectes de GES entrant dans le cadre du Scope 2

4.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Identification des principales sources

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité proviennent de différentes sources. Le périmètre à prendre en compte couvre la phase de production de l'électricité. Ce poste comprend les consommations relatives aux usages suivants : chauffage et électricité spécifique (éclairage, consommation des équipements électriques).

Les émissions de GES de ce poste sont calculées à partir de quantités d'électricité consommée faisant l'objet d'un suivi interne à l'Anses.

Les paramètres pouvant influencer les résultats du bilan carbone sur ce poste, et qui pourront être pris en compte lors de l'élaboration du plan d'actions visant à réduire les émissions, sont les suivants :

- Type d'usage : chauffage, éclairage, utilisation en base ou intermittente ;
- Puissance et rendement des équipements électriques ;
- Période d'utilisation ;
- Type de source utilisée pour la production d'électricité (fossile, renouvelable, nucléaire).

Résultats

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité s'élèvent en 2011 pour l'Anses à 1005 teq CO₂.

4.2 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur de chaleur ou de froid

Identification des principales sources

Les émissions indirectes liées issues de l'approvisionnement en chaleur ou en froid des personnes morales réalisant leur Bilan Carbone proviennent du processus de fabrication de la chaleur ou du froid.

Ce poste ne concerne pas l'Anses (voir § 7).

5. Les émissions indirectes de GES entrant dans le cadre du Scope 3

Les émissions relatives au SCOPE 3 ne sont pas présentées dans ce document, mais elles **seront quantifiées et analysées dans le cadre d'une étude complémentaire lancée en décembre 2012.**

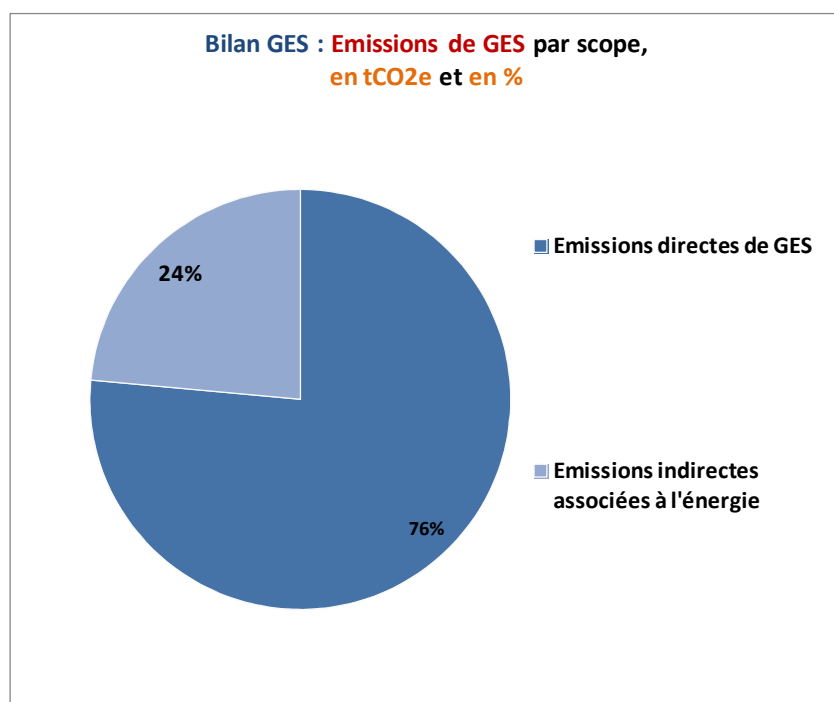
6. Récapitulatif des émissions pour l'Anses

6.1 Les émissions par périmètre

Dans cette étude, l'Anses a réalisé son Bilan Carbone sur le périmètre obligatoire, comprenant

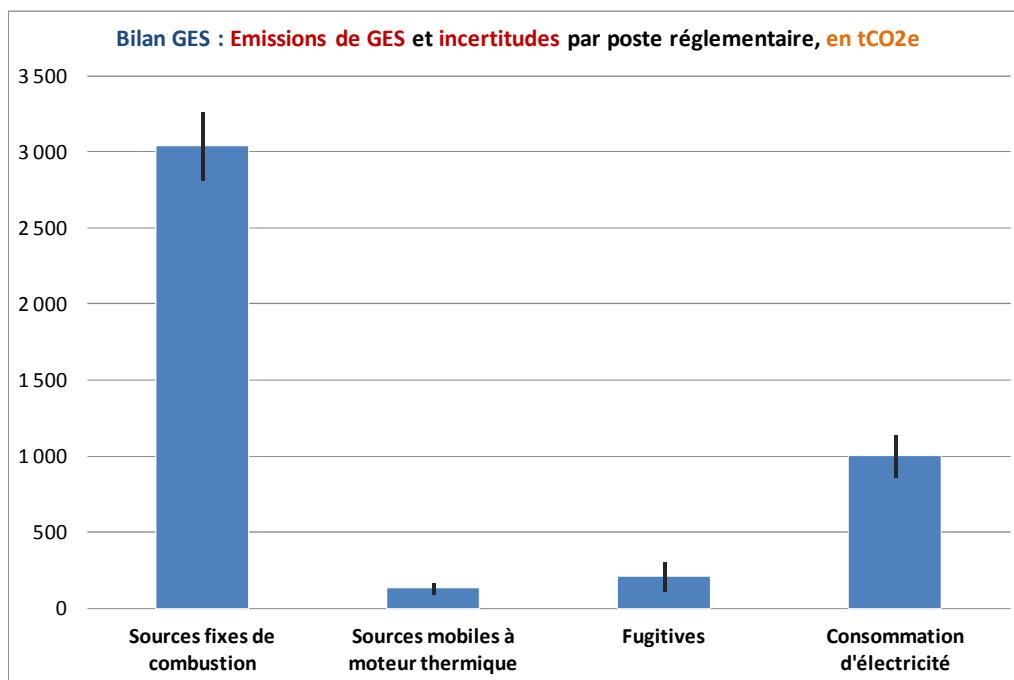
- les émissions directes de GES
- les émissions indirectes de GES associées à l'énergie.

Le graphique ci-dessous récapitule la répartition par poste des émissions de gaz à effet de serre par catégorie d'émissions.



6.2 Les émissions par postes

Le graphique ci-dessous récapitule la répartition par poste des émissions de gaz à effet de serre pour l'Anses. Il permet de visualiser l'importance relative de chaque poste d'émission ainsi que les incertitudes associées à chacun des postes.



Le poste **Sources fixes de combustion** représente le premier poste émetteur, avec 69% du total des émissions.

Le poste **Consommation d'électricité** est ensuite le second secteur émetteur, avec 23% du total des émissions.

Le poste des **émissions fugitives**, arrive en 3^{ème} position, avec moins de 5% des émissions.

Enfin, le poste des **sources mobiles à moteur thermique** arrive en 4^{ème} position, avec 3% des émissions.

L'affichage des incertitudes permet de s'assurer de l'ordre de hiérarchisation des postes d'émissions. Si l'ordre d'importance de 2 postes peut s'inverser lorsque l'un est en bas de fourchette d'incertitude et l'autre en haut, ces deux postes seront alors à traiter avec un même niveau d'enjeux en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

On remarque que pour l'Anses, le niveau des incertitudes ne modifie pas l'ordre des postes étudiés. L'incertitude globale s'élève à 11% (voir § 8 pour une présentation des incertitudes par poste).

6.3 Le tableau réglementaire

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						Emissions évitées de	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	2 992	0	0	0	3 038	0	223	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	131	0	0	0	132	9	37	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	212	0	93	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	3 124	0	0	0	3 383	9	353	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	1 005	0	143	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	1 005	0	143	0

7. Eléments d'appréciation sur les incertitudes

Pour le bilan carbone de l'Anses en 2011, l'incertitude globale sur les émissions de GES calculées s'élève à 11%.

Nous présentons ci-dessous les éléments d'appréciation sur les incertitudes relatives à chaque poste.

Emissions des sources fixes de combustion

Les données collectées fournissent, selon les entités, des consommations d'énergie directement en kWh ou en d'autres unités qui sont converties en utilisant les facteurs de conversion ci-dessous. **Suivant les sources, des incertitudes de 2 à 5% sont appliquées aux données d'énergie.**

Energie	Unité	Facteur de conversion en kWh	Incertitude
Gaz	Kwh		2%
Fioul	L	9,96 kWh/L	5%
Bois	m3	3640 kWh/m3	5%
Gaz	€	0,06 €/kWh	5%
Fioul	€	0,08 €/kWh	5%

Emissions des sources mobiles à moteur thermique

Les données disponibles indiquent le nombre de véhicules par site, le nombre de kilomètres parcourus par an, ainsi qu'un facteur d'émission moyen du parc de véhicule lié à la combustion du carburant. Ces données permettent de calculer les émissions relatives aux véhicules pour le Scope 1 et 2.

L'incertitude associée à ces informations est de 10%.

Emissions directes fugitives

Les données disponibles de puissance frigorifique et de type de gaz frigorigène utilisé permettent de calculer pour chaque système de climatisation installé un taux de fuite de gaz frigorigène théorique.

Pour 36% des installations répertoriées, les données de puissance ou de type de gaz ne sont pas renseignées. Nous supposons pour ces installations qu'elles ont en moyenne une puissance de 4kW et qu'elles utilisent du gaz R404a.

L'incertitude associée à ces informations est de 20%.

Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Les données collectées fournissent, selon les entités, des consommations d'énergie directement en kWh ou en d'autres unités qui sont converties en utilisant les facteurs de conversion suivant. Suivant les sources, des incertitudes de 2 à 5% sont appliquées aux données d'énergie.

Energie	Unité	Facteur de conversion en kWh	Incertitude
Electricité	Kwh		2%
Electricité	€	0,11 €/kWh	5%

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de postes d'émissions de GES

Les activités de l'Anses n'engendrent pas :

- D'émissions directes des procédés hors énergie
- D'émissions directes issues de la biomasse
- D'émissions indirectes liées à la consommation de vapeur de chaleur ou de froid.

Ces sources n'ont donc pas été prises en compte lors de l'évaluation du présent bilan GES.

9. Synthèse des actions prévisionnelles pour réduire les émissions dans les trois ans.

Le tableau ci-dessous résume le plan d'actions prévu sur les trois thèmes :

- bâtiments
- déplacement
- climatisation.

L'objectif prévisionnel de réduction permet d'être en phase avec l'engagement de la France de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Thème	N°	Intitulé	Economie de GES estimée en teq CO2	
ENERGIE	AXE A : ACTIONS SUR L'ENERGIE		480 teq CO2	
	Axe A.1 Actions sur l'utilisation et les comportements			
	A.1.1	Sensibiliser les agents aux éco-gestes		
	A.1.2	Améliorer le suivi des consommations		
	A.1.3	Réduire les températures de chauffage		
	Axe A.2 Actions sur le bâti			
	A.2.1	Réaliser des diagnostics énergétiques en vue de définir un plan de rénovation des bâtiments		
	A.2.2	Poursuivre la réflexion sur le plan de construction et de rénovations des bâtiments		
	A.2.3	Construction d'un nouveau bâtiment pour le siège conforme à la RT2012		
	Axe A.3 Actions sur les systèmes			
	A.3.1	Améliorer les contrats d'exploitation/maintenance en les associant à des contrats de performance énergétiques (CPE)		
	A.3.2	Réaliser des économies de consommations d'énergie électrique avec la mise en place des détecteurs de présences		
	A.3.3	Installer des régulations de chauffage et optimiser les heures de consigne suivant l'utilisation		
	A.3.4	Optimiser l'occupation des bâtiments		
	A.3.5	Etudier la faisabilité de CEE (certificats d'économies d'énergie)		
	Axe A.4 EnR			
	A.4.1	Etudier le potentiel EnR sur certains sites (PV, bois, géothermie)		
A.4.2	Pour le futur bâtiment du siège, raccorder le chauffage au réseau de géothermie			
DEPLACEMENTS	AXE B : ACTIONS SUR LES DEPLACEMENTS DES USAGERS		10 teq CO2	
	Axe B.1 Actions sur l'utilisation et les comportements			
	B.1.1	Sensibiliser les agents à l'utilisation des modes de transport "doux"		
	B.1.2	Encourager les visio-conférences		
	Axe B.2 Actions sur les systèmes			
	B.2.1	Poursuivre les efforts visant à la diminution des émissions du parc (véhicules électriques ou véhicules à moteur thermique peu émissifs)		
	B.2.2	Mettre en place des équipements incitant les agents à l'utilisation des modes doux (abris vélo sur tous les sites)		
	B.2.3	Mutualiser les véhicules et les déplacements		
B.2.4	Pour le futur bâtiment du siège, installer des postes de charge pour les véhicules électriques			
CLIMATISATION	AXE C.1 : ACTIONS SUR LA CLIMATISATION		6 teq CO2	
	Axe C.1 Actions sur l'utilisation et les comportements			
	C.1.1	Sensibiliser le personnel afin de privilégier le rafraîchissement à l'utilisation de la climatisation		
	C.1.2	Augmenter la température de consigne		
	Axe C.2 Actions sur les systèmes			
C.2.1	Poursuivre le remplacement des équipements non réglementaires			
C.2.2	Pour le futur bâtiment du siège, installer un système de rafraîchissement en remplacement de la climatisation			
ECONOMIE DE GES TOTALE			496 teq CO2	
EMISSIONS DE L'ANSES EN 2011			4 388 teq CO2	
GAIN			11%	

10. Adresse du site internet où est mis à disposition le bilan d'émission GES

Site internet de l'Anses : www.anses.fr

ANNEXE 1 : Liste des entités sur lesquelles un bilan carbone est réalisé

SITES	Localisation
ANMV	Fougères
Laboratoire des produits de la pêche	Boulognes-sur-Mer
Laboratoire de pathologie équine	Dozulé
Laboratoire de Fougères	Fougères
Laboratoire de Lyon	Lyon
Laboratoire de la rage et de la faune sauvage	Nancy
Laboratoire d'hydrologie	Nancy
Laboratoire de Niort	Niort
Laboratoire de Ploufragan/Plouzané	Ploufragan/Plouzané
Laboratoire de Sophia-Antipolis	Sophia-Antipolis
Laboratoire de Santé des végétaux	Nancy, Anger, Clermont-Ferrand
Laboratoire de santé animale et Laboratoire de sécurité sanitaire de Maisons-Alfort - site « de Gaulle » + site Pagot	Maisons Alfort
Siège : direction générale et supports (DGS) – site OSEO	Maisons Alfort
Siège : direction générale et supports(DGS) – site Pagot	Maisons Alfort
Siège : direction des services d'information (DSI) – site Juilliottes	Maisons Alfort
Siège : direction d'évaluation des risques (DER) – site Oseo	Maisons Alfort
Siège : direction des produits règlementés (DPR) - Les Juilliottes	Maisons Alfort